Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Région du Montréal métropolitain

PROJET PILOTE
ENVOIS SANS ADRESSE

SITUATION

Depuis plusieurs années, la charge de travail des factrices et facteurs ne cesse de grandir. Cela est dû à plusieurs éléments mais est causé, en grande partie, par le travail provenant des envois sans adresse pour lesquels nous n'avons pas de valeurs de temps appropriées.

Nous avons tenté d'obtenir des valeurs de temps plus convenables lors de plusieurs rondes de négociation.

PROJET PILOTE

Conformément à l'annexe "AA" de la convention collective, les parties ont convenu de **mettre à l'essai, pour une période d'une année**, un projet qui "transfère" les paiements à la pièce par des valeurs de temps réelles. C'est ce qui sera mis en place à l'installation Marseille.

NOUVELLE DIMENSION À L'ESSAI

Dans le cadre de ce projet, des envois sans adresse allant jusqu'à 11 pouces × 14 pouces (115 grammes ou moins), pourront être livrés dans l'ensemble du bureau d'OLL Montréal (incluant Repentigny). Ces envois, lorsqu'il y en aura, seront payés à la pièce pour l'ensemble des installations, incluant Marseille. Le paiement sera de 4 ¢ par envoi.

RÉSULTAT

Nous avons profité de cette approche pour effectuer la mise à jour de plusieurs itinéraires. Ceci dit, l'augmentation de la très vaste majorité du nombre d'itinéraires est créée par l'ajout de valeurs de temps liée au travail des envois sans adresse. Le résultat de la réorganisation à Marseille a permis de **créer 20 itinéraires à temps plein et 2 à temps partiel**. Au départ, Marseille comptait 106 itinéraires à temps plein et 4 à temps partiel.

Conséquemment, la charge de travail dans les itinéraires de Marseille sera réduite considérablement.

Verso

ÉTUDES

Le projet nous permettra, pendant son année d'application, de peser le pour et le contre. Les membres qui participeront à ce projet, seront les yeux et les oreilles du syndicat et feront en sorte de nous fournir un portrait réaliste des impacts. Nous effectuerons donc des études tout au long du projet, afin d'évaluer ceux-ci. Il sera essentiel d'avoir la rétroaction des membres.

ACCÈS À CES ROUTES

Après la mise au choix des affectations prévue à l'article 47, un affichage spécial aura lieu à OLL Montréal, pour offrir les affectations non comblées. Des volontaires pourront alors faire partie du projet, pour sa durée d'une année. Elles et ils retourneront dans leur affectation d'origine à la fin du projet.

Ce projet nous permettra de prendre une décision, basée sur des faits, afin de déterminer s'il s'agit d'une option viable pour l'avenir, particulièrement en ce qui concerne la surcharge de travail vécue à plusieurs endroits.

Le but ultime est que les factrices et facteurs aient une journée de travail normale et ainsi préserver leur intégrité physique et d'avoir une meilleure vie familiale et personnelle.

Évidemment, nous attendrons les résultats de ce projet et de ces études avant d'en tirer des conclusions.

Solidarité et syndicalement,

Sylvain Lapointe
Directeur national
STTP – Région du Montréal métropolitain
SL/nf sepb-225

Montréal, le 6 février 2015 / **No 44**